



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060300

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/07/2023 16H36 C:000032 I:34659
V/REF : 897499
V/Email reçu le Mardi 25/07/2023 à 16H36

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

IMMEUBLE : 105 ROUTE DES ALLYS
01560 ST JEAN SUR REYSSOUZE

Feillens, le 19 Juin 2024

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 105 ROUTE DES ALLYS - ST JEAN SUR REYSSOUZE - MME NEVEUX 0618068933/
0474420282 LGT 1001

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE FENETRE OU PORTE FENETRE DANS LE SEJOUR ET
LA CHAMBRE 1
REGLAGE DE LA PORTE PALIERE
REFIXER LE LOQUET DU VOLET BOIS DANS LA CHAMBRE 2 AU SCELLEMENT CHIMIQUE
MS00075 - MS00053 - MS00052 - MS00001

Donneur d'ordre : M. B. SCHMELZER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 1ER SEPTEMBRE 2023 A 14H00
REGLAGE FENETRE + PORTE FENETRE SEJOUR
REGLAGE DE LA PORTE DE HALL
REPLACEMENT POIGNEE ET CREMONE SUR PORTE FENETRE SEJOUR
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION

LE 29 JANVIER 2024 A 09H45
REPLACEMENT ACCROCHE VOLET

LE 17 JUIN 2024 A 13H45
POSE DE 8ML DE JOINTS TUBULAIRE SUR PORTE FENETRE ET FENETRE DE CHAMBRE

OBSERVATIONS : RT LGESTION Email envoyé le 25/04/24 à 09H55 M. B. SCHMELZER

NOUS AVONS CONTACTER L'OCCUPANTE A 3 REPRISES ET LORS DES PRISES DE
RDV L'OCCUPANTE ETAIT ABSENTE. POUVEZ-VOUS NOUS FAIRE UN RETOUR SVP
EN EFFET NOUS DEVONS REINTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT DES JOINTS
SUR FENETRE SEJOUR ET CHAMBRE.

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,46	40,46
1,00	MS00043-Rempl.Poignée tirage pour porte	1	30,35	30,35
2,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	40,46	80,92
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	1	40,46	40,46
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	2	50,58	50,58
1,00	MS00062-Refix.tourniquet pr attache vol.	4	5,08	5,08
1,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	6	101,61	101,61
TOTAL H.T.				349,46
T.V.A. a 10,00%				34,94
TOTAL T.T.C.En EURO				384,40

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



25/07/2023 16h36

Bon de Commande

N° : 897499 du 25/07/2023

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif

☐

Individuel

☒

- 2 ans

☐

Non Conventionné

☐

Fournitures seules

☐

Travaux dits urgents

☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

MME NEVEUX Géraldine

105 Route des Allys

01560 ST JEAN SUR REYSSOUZE

Référence de la Demande

N°: 703 206 du 25/07/2023

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 230709001-1

Téléphone : 06.18.06.89.33 / 04.74.42.02.82

02493-00001-00001-00001 H / Type 4

Date entrée: 01/02/2016

Délai

Date limite exécution : 09/08/2023

Observations

06-18-06-89-33

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	2,00
Sejour et chambre 1	
MS00053 Réglage de porte paliere compris réglage des paumellesajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00
MS00075 refixer au chimique Le loquet du volet bois chambre 2 Prevoir echelle	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN4



Bon de Commande

N° : 897499 du 25/07/2023

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel: 04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par SCHMELZER Bruno le 25/07/2023

Le Responsable d'Agence,

Mme S. GUILLET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)
SERVING BOURG EN BRESSE
S.A.S. au capital de 15 000 €
550, route de Ternant
01570 FEILLERES
Tél. 03 85 20 20 60
R.C.S. BOURG EN BRESSE B 798 123 030
T.V.A. Int. FR 53 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **105 Route des Allys 01560 ST JEAN SUR REYSSOUZE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **25/07/2023**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 897499